FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Comité technique paritaire Nomination Représentant du personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 16 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR: ETSO1381292A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret nº 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu la décision du bureau national du SYNTEF-CFDT notifiée le 15 janvier 2013,

Arrête:

Article 1er

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 novembre 2011 susvisé, l'alinéa « – Mme ROSSET Fabienne, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne; » est supprimé.

Article 2

À la fin du même article, sont insérés les alinéas suivants :

« Sans étiquette

Membre suppléant

- Mme ROSSET Fabienne, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ; ».

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 16 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
de l'administration générale
et de la modernisation des services :
Le chef de bureau chargé des questions juridiques
et statutaires et des relations sociales (RH2),
J. ELISSABIDE